

## ANNEXE DE L'ARRETE DU 15 OCTOBRE 2013

*portant création de la spécialité "patinage sur glace" du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport*

### ANNEXE I

#### REFERENTIEL PROFESSIONNEL

##### Introduction

La pratique du patinage sur glace est en constante évolution. L'approche du patinage développe de nouveaux modes d'accès répondant soit à des pratiques sociales nouvelles (Patinage Free Style, saut de barils, cross down hill etc.), soit à des objectifs éducatifs plus marqués, socialisation par le sport, sport santé, accueil de tout type de public.

Au moment où le développement de l'emploi constitue l'un des axes forts de la politique actuelle menée par le Gouvernement, le secteur couvert par le ministère des sports de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative dispose d'un fort potentiel en la matière. Même si l'évaluation de l'emploi reste un exercice difficile, les informations disponibles auprès de sources multiples soulignent d'une part une forte croissance du nombre d'emplois créés et d'autre part des besoins nombreux et divers. L'enjeu consiste alors à mettre en place un dispositif de formations et de qualifications adaptées aux besoins réels du marché de l'emploi, prenant en compte ces évolutions.

A cet effet, l'évolution de la demande des pratiquants, l'émergence de nouvelles activités, les besoins des structures qui les accueillent nécessitent de la part de l'ensemble des acteurs du secteur, une attention toute particulière en matière de formation, de qualification des cadres et, à terme, des professions liées à ces activités, notamment celles à dominante de loisir ou de tourisme.

Il s'agit pour les différentes organisations (administration, fédérations, partenaires sociaux) de construire des dispositifs coordonnés. Elles souhaitent le faire avec la volonté de respecter les identités, les dispositifs, les cultures, les spécificités propres à chaque discipline, avec le souci permanent de répondre aux besoins et attentes des pratiquants, tout en garantissant leur sécurité et celle des tiers.

Ces éducateurs sportifs exercent leur métier dans diverses structures comme les collectivités locales, les clubs, les fédérations, les lieux à caractère informel.

De plus, ils interviennent souvent dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires.

Ils apportent, dans des cadres institutionnels parfois dédiés à d'autres fonctions, une technicité particulière facilitant les rapports des individus entre eux pour permettre, selon les structures d'accueil, la pratique sportive, le lien éducatif des valeurs du sport, et l'intégration sociale.

La mise en place d'une spécialité du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) centrée sur ces situations professionnelles s'avère aujourd'hui nécessaire à la reconnaissance de la spécificité du travail de ces éducateurs « patinage sur glace ».

##### Présentation du secteur professionnel :

Le champ des activités économiques et sociales est lié à la prise en compte d'une demande forte au niveau des sports de loisirs et des sports de compétition, qu'ils soient organisés ou qu'ils soient dans des démarches informelles.

Il a beaucoup évolué ces dernières années sous la pression des évolutions sociétales. Plusieurs phénomènes sont à l'origine de ces changements :

- le besoin des publics à pratiquer différents sports ;
  - l'apparition de politiques publiques de développement social liées aux sports de façon générale ;
  - la sensibilisation de l'opinion publique aux questions de sécurité liées au sport ;
  - l'information sur le sport-santé ;
  - le besoin de se dépasser ;
- Pour le patinage sur glace, ces différents phénomènes ont plusieurs conséquences directes :
- la fédération est conduite à se questionner sur son mode d'organisation traditionnelle pour s'adapter aux nouvelles réalités de l'activité. Elle développe une politique et des moyens visant à accompagner trois tendances actuelles qui se dégagent :
  - la mutualisation d'emplois entre plusieurs clubs sportifs ou plusieurs gestionnaires de pistes provisoires, au travers des coopérations territoriales ;
  - la mutualisation par l'intermédiaire de structures ayant pour objet le regroupement d'employeurs (dispositif profession sport par exemple) ;
  - la mutualisation par l'intermédiaire de mise à disposition d'animateurs pour les collectivités locales ;
  - un recours accru à des intervenants mobilisant des compétences autour du projet,
  - une professionnalisation croissante de ce type d'intervention intéressant particulièrement les collectivités locales.

Ainsi, concernant l'emploi recensé dans le monde du patinage sur glace, il est bon de rappeler en préalable, que la fédération française des sports de glace comptait en juin 2012 2250 licenciés et 167 clubs affiliés.

La plupart des activités encadrées sont le fait des structures associatives affiliées à la FFSG qui proposent des activités d'animation, d'initiation, de perfectionnement et d'entraînement.

La pratique scolaire est le plus souvent encadrée par des éducateurs sportifs.

Avec l'explosion des patinoires mobiles provisoires et l'augmentation des gestions déléguées des patinoires fixes, les sociétés commerciales ont, depuis 20 ans, peu à peu développé les prestations d'encadrement et d'animation.

Avec une croissance non interrompue depuis douze années consécutives des patinoires mobiles et par voie de conséquence de la demande, l'encadrement de la pratique occasionnelle de loisir, voire touristique doit être questionné. Sans une connaissance du milieu et du matériel, sans posséder les connaissances techniques fondamentales, la pratique du patinage peut rapidement poser des problèmes de sécurité.

Pour la plus grande majorité, les clubs affiliés à la FFSG comptent parmi leur équipe d'encadrement au moins un éducateur sportif professionnel, titulaire du BEES du 1er degré ou du BEES du 2ème degré. A l'heure actuelle, pour les disciplines de patinage, l'offre d'emploi est plus importante que la demande.

En moyenne, entre 25 et 30 personnes sont admises chaque année au BEES 1er et BEES 2ème degrés des sports de glace option patinage sur glace. Environ 800 Brevets d'état d'éducateur sportif 1er et 2ème degrés ont été délivrés depuis leur date de création. Parmi eux, 15 personnes environ sont titulaires du BEES 1er ou BEES 2ème degrés des sports de glace option bobsleigh, ce qui fait que concernant les disciplines de descentes sur glace, les besoins en encadrement sont largement couverts.

L'encadrement est également assuré par des personnes bénévoles, titulaires de diplômes fédéraux.

Dans les disciplines de patinage, l'encadrement de la pratique compétitive de niveau national à international inclus est la plupart du temps assuré par des personnes titulaires du BEES 2ème degré. Les structures d'accueil de ces sportifs, qu'il s'agisse de structures labellisées par le Ministère chargé des Sports dans le cadre du Parcours d'Excellence Sportive ou bien de clubs labellisés par la FFSG, comptent à quelques exceptions près, un enseignant titulaire du BEES 2ème degré au minimum dans leur équipe d'encadrement.

Cette évolution montre que le patinage sur glace est en mesure de stabiliser les emplois dans l'animation voire les augmenter.

On se doit de constater que des nouvelles influences sont à considérer :

- l'évolution de la pratique sportive dans le champ du patinage sur glace (patinage Free Style, sauts de barils etc.) ;
  - l'évolution générale de la formation professionnelle mise en place ;
  - la clarification des métiers du patinage sur glace au travers des différentes formations ;
  - l'incidence prévisible des nouvelles mesures pour l'emploi.
- La future certification doit permettre l'accès aux concours de la filière sportive de la fonction publique territoriale.

## **1 - Description du métier**

### **1.1. Appellation :**

Le titulaire du BP JEPS spécialité « patinage sur glace » exerce le métier couramment appelé « moniteur de patinage sur glace ».

### **1.2. Champ et nature des interventions**

#### **Le champ**

Le titulaire du BP JEPS spécialité « patinage sur glace » réalise de manière autonome l'encadrement de l'activité dans cette discipline.

L'intervention de ce professionnel poursuit plusieurs types d'objectifs qui s'inscrivent en cohérence avec le projet associatif : initiation, découverte, promotion des disciplines sports de glace, action éducative etc.

La finalité des actions qu'il conduit est multiple puisqu'il s'agit, indifféremment, de contribuer à :

- la conception de projets d'animation sportive dans le champ du patinage sur glace ;
- la conduite de séances et de cycles d'initiation, de découverte et d'animation sportive du patinage sur glace ;
- la conduite de cycle d'apprentissage, jusqu'aux niveaux de compétition interrégional, en patinage sur glace ;
- la conduite d'actions de sensibilisation et d'animation en patinage sur glace visant à une meilleure prise en compte des bienfaits de l'activité sportive dans une perspective de maintien ou d'amélioration de la santé ;
- la contribution à la lutte contre les addictions ;
- la participation aux actions de communication et de promotion de la structure employeuse ;
- la participation au fonctionnement de la structure employeuse en contribuant activement aux initiatives prenant en compte le développement durable ;
- l'accueil de différents publics et en particulier les publics en situation de handicap ;
- la promotion des activités patinage sur glace au travers du développement des nouvelles pratiques (Patinage Free Style, saut de barils etc.) en relation avec les collectivités locales, le monde scolaire et les entreprises.

#### **La nature des interventions :**

##### **\* Les activités communes**

La diversité des situations professionnelles, repérées dans les activités du patinage sur glace, met en évidence des compétences transversales nécessaires pour assurer l'encadrement de tous les modes de pratique en sécurité.

D'une manière générale, et en garantissant la sécurité de tous, l'éducateur sportif en patinage sur glace :

- conduit :
  - un projet d'animation en patinage sur glace ;
  - un projet d'initiation à la pratique du patinage sur glace ;
  - un projet de sensibilisation au développement durable des sports de glace.
- participe :
  - à l'entretien du matériel pédagogique et à la préservation des installations ;
  - à l'organisation et à la gestion de sa structure ;
  - à la promotion et à la communication de sa structure ;
  - accueille les publics, anime une structure, et contribue à la promotion des activités ;
  - met en œuvre et anime des cycles d'apprentissage en patinage sur glace.

Il peut être amené à participer à la direction technique de la structure dans toutes ses composantes :

- contribue à la promotion des activités patinage sur glace et de leur utilité sociale.

##### **\* Les activités spécifiques**

- participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'accueil et de la pratique d'activités à destination de publics en si-

tuation de handicap ;  
- à la création et à l'animation de structures d'accueil de jeunes publics (« crèches glace ») ;  
- au développement des nouvelles pratiques en patinage sur glace (« patinage free style, saut de barils » etc.) ;  
- à l'adaptation de l'activité patinage sur glace en vue de la mise en place d'une offre « sport santé » pour des publics spécifiques (surpoids, asthmatiques, diabétiques).

### 1.3. Emplois visés

Trois types d'emplois sont principalement visés :

- animateur,
- agent de développement,
- entraîneur.

Les emplois sont exercés principalement à titre permanent, dans une structure sportive associative affiliée ou privée ou un groupement de structures. Ces emplois peuvent aussi s'exercer à titre secondaire comme activité accessoire, dans une structure privée provisoire ou un groupement de structures privées en dehors du champ fédéral.

### 1.4. Entreprises et structures concernées

Les activités s'exercent dans le cadre d'associations affiliées ou non, d'entreprises relevant du secteur marchand, de structures relevant des pouvoirs publics ou d'établissements spécialisés. Les structures commerciales exploitantes de patinoires investissent de plus en plus la pratique de loisir et sont à la recherche d'un encadrement durable ou occasionnel, selon le type d'équipement considéré. Dans une moindre mesure, les collectivités territoriales représentent des employeurs potentiels, proposant la plupart du temps des emplois à temps partiel.

### 1.5. Statut et situations fonctionnelles

L'éducateur sportif en patinage sur glace peut relever de tous les types de statuts : salarié du secteur public ou privé, travailleur indépendant ou responsable d'entreprise.

### 1.6. Autonomie et responsabilité

L'éducateur sportif en patinage sur glace est autonome dans l'exécution de ses missions. Dans le cadre d'une activité salariée il rend compte de son activité à son supérieur hiérarchique ou à son employeur.

### 1.7. Evolution de carrière

Les évolutions possibles sont liées à la taille et à l'organisation de la structure, au niveau de responsabilité et aux compétences acquises :

- vers une évolution technique dans l'activité : entraîneur, manager de structure, cadre fédéral ;
- vers l'encadrement pédagogique : formateur, responsable de centre de formation, responsable pédagogique, responsable de projet ;
- vers une spécialisation sur l'accueil et l'encadrement d'un public en difficulté ;
- vers la direction de structure et chef d'entreprise.

Plus généralement, le poste peut évoluer vers des fonctions supplémentaires définies par les conventions collectives régissant son cadre d'emploi ou par son statut : tutorat, spécialisation dans des activités telles que la formation, la

pédagogie appliquée aux enfants, des techniques ou disciplines particulières, conception et innovation etc.

## 2 – Fiche descriptive des activités

### Présentation

Les activités communes aux différentes situations sont classées par fonction :

#### A- la conception de projets d'animation sportive dans le champ du patinage sur glace :

- Il prend en compte les caractéristiques des publics ;
- Il définit les objectifs de ses animations ;
- Il mobilise les moyens et les équipements nécessaires ;
- Il participe à l'élaboration du budget ;
- Il présente son projet et le fait valider ;
- Il définit les modalités de l'évaluation de ses projets.

#### B- la conduite de séances et de cycles d'initiation, de découverte et d'animation sportive des activités patinage sur glace :

- Il définit des progressions pédagogiques ;
- Il propose des situations pédagogiques cohérentes avec son ou ses publics ;
- Il utilise tous les moyens pédagogiques à sa disposition pour animer de manière optimale et continue ;
- Il adapte les situations en cours de séance en fonction des spécificités de son public ;
- Il veille à la sécurité physique et morale des pratiquants ;
- Il évalue les séances et les cycles en regard des objectifs définis initialement ;
- Il veille à l'organisation du retour en sécurité des pratiquants jusqu'au vestiaire à l'issue des séances.

#### C- la contribution à la construction de la citoyenneté en particulier au travers de l'initiation aux fonctions d'officiels et à l'arbitrage :

- Il veille au comportement des pratiquants sur et en dehors du terrain ;
- Il valorise le respect des partenaires, des adversaires et de l'arbitre dans les séances encadrées et temps de compétition ;
- Il participe à la formation d'arbitre et d'officiels au sein de sa structure ;
- Il favorise la prise de responsabilité des jeunes et des parents.

#### D- la conduite de cycle d'apprentissage, jusqu'aux niveaux de compétitions interrégionales, dans les activités patinage sur glace :

- Il s'approprié des situations recueillies dans des documents de référence ;
- Il favorise l'acquisition des principes fondamentaux dans les pratiques du patinage sur glace (contrôle des appuis, gainage, utilisation des segments libres, dissociation buste-bassin) ;
- Il met en place des situations d'apprentissage permettant la collaboration entre les patineurs ;
- Il veille à l'état du matériel et aux conditions de sécurité

préalablement aux séances et lors des séances à la bonne utilisation du matériel et des équipements ;  
Il observe les effets de ses interventions sur la progression des patineurs et équipes de patineurs et remédie « aux situations problèmes » ;  
Il évalue les progressions physiques, techniques, tactiques et sociales des pratiquants.

**E- la conduite d'actions de sensibilisation et d'animation en patinage sur glace visant à une meilleure prise en compte des bienfaits de l'activité sportive dans une perspective de maintien ou d'amélioration de la santé :**

Il sait se constituer une documentation adaptée sur le public visé et assure une veille documentaire sur la problématique « sport-santé » ;  
Il participe, au sein d'une équipe pluri disciplinaire à la définition d'objectifs adaptés au(x) public(s) défini(s) ;  
Il adapte ces cycles, séances et moyens d'intervention au public ;  
Il s'assure de la mise en place des conditions de sécurité particulière de la pratique ;  
Il participe à l'évaluation de l'impact de ses interventions auprès des publics ;  
Il contribue à sensibiliser les divers intervenants de sa structure à la problématique « sport-santé ».

**F- la contribution à la lutte contre les addictions :**

Il informe au sein de sa structure des différentes addictions et des risques encourus ;  
Il est capable de repérer les situations les plus visibles d'addictions ;  
Il informe sa structure des situations repérées et est capable de donner les lieux ressources adaptés aux problématiques rencontrées ;  
Il veille à s'informer régulièrement sur la problématique des addictions.

**G- la participation aux actions de communication et de développement de la structure employeuse :**

Il participe à l'accueil, l'information et l'orientation dans la structure ;  
Il oriente les publics accueillis en fonction des besoins et des attentes ;  
Il participe à la communication et à la promotion de la structure ;  
Il participe à l'action événementielle de la structure ;  
Il utilise les outils de communications les plus courants ;  
Il peut participer à la conception et l'actualisation d'outils de communication interne et externe ;  
Il développe l'activité patinage sur glace sur son territoire.

**H- la participation au fonctionnement de la structure employeuse en contribuant activement aux initiatives prenant en compte le développement durable :**

Il est capable de travailler en équipe dans une démarche participative ;  
Il participe au suivi administratif des actions en prenant en

compte le développement durable ;  
Il renseigne les documents administratifs mis à sa disposition ;  
Il utilise l'informatique et maîtrise les applications utilisées dans le cadre de la gestion administrative de son action ;  
Il rend compte de ses activités conformément aux règles de sa structure ;  
Il conseille les dirigeants de sa structure ;  
Il participe à la planification des activités sur la saison et veille à leur déclinaison opérationnelle dans un label de démarche citoyenne avec un souci de préservation des ressources.

**I- l'accueil de différents publics et en particulier les publics en situation de handicap :**

Il connaît les règles spécifiques de la pratique pour les différents publics ;  
Il sait s'intégrer dans le projet éducatif d'une structure spécialisée pour mener des activités d'animation et de découverte du Patinage sur glace ;  
Il participe à l'intégration des publics handicapés dans les activités de sa structure ;  
Il aménage les conditions d'organisation et de pratique de l'activité pour intégrer le public ;  
Il veille à aménager l'espace et le matériel pour prendre en compte les conditions d'accueil et de sécurité.

**J- la promotion de l'activité patinage sur glace au travers du développement des nouvelles pratiques (patinage freestyle, saut de barils etc.) :**

Il maîtrise les règles d'organisation et les contraintes de l'activité ;  
Il participe au déploiement de l'activité sur son territoire ;  
Il organise les animations spécifiques autour de l'activité en mobilisant des partenariats ;  
Il anime l'activité dans sa spécificité.

**3) Fonctions professionnelles**

**A- Fonction : encadrement des activités.**

L'éducateur sportif conduit un projet d'animation, d'initiation et d'enseignement, dans le cadre du projet global et des objectifs de sa structure, des responsabilités qui lui sont confiées et compte tenu des publics visés.

**1. Il prépare son action d'animation, d'initiation ou d'enseignement :**

- Il prépare un projet pédagogique ;  
- Il définit les objectifs, les moyens et méthodes à mettre en œuvre pour réaliser son projet dans des conditions optimales de sécurité ;  
- Il adapte ses méthodes pédagogiques aux différents publics ;  
- Il élabore un cycle une séance, une progression visant à développer l'autonomie des pratiquants ;  
- Il cherche les meilleures conditions de réussite pour les pratiquants dans le respect des autres usagers ;

- Il prévoit les moyens nécessaires au déroulement de l'action ;
- Il prend en compte la réglementation liée à son action ;
- Il prend en compte les éléments culturels et environnementaux ;
- Il veille au respect des tiers ;
- Il aménage les lieux d'exercice choisis en respectant les impératifs de sécurité ;
- Il s'informe de la procédure d'appel des secours et de la conduite à tenir ;
- Il veille aux évolutions réglementaires concernant les pratiques.

## **2. Il réalise et met en œuvre son action d'animation, d'initiation ou d'enseignement pour tout public :**

- Il initie aux différentes pratiques dans le respect des règles et en tenant compte des spécificités des publics ;
- Il accompagne l'évolution des organisations de la compétition au sein de sa structure ;
- Il accompagne les groupes en compétition et /ou en stage sportif ;
- Il prend en charge tous les publics (enfants, adultes, scolaires, handicapés, seniors...) ;
- Il évalue les niveaux de pratique et s'adapte à ceux-ci ;
- Il adapte ses objectifs, moyens, méthodes ;
- Il assure la gestion du matériel pédagogique ;
- Il aménage le site de pratique ;
- Il présente le but, les objectifs et le déroulement de l'activité ;
- Il met en confiance, encourage et motive les pratiquants ;
- Il identifie les personnes en difficulté et propose les remédiations adaptées ;
- Il met en place des situations d'apprentissage cohérentes ;
- Il démontre les techniques liées au patinage sur glace ;
- Il mobilise les personnes qui participent à son action sur le plan organisationnel et pédagogique.

## **3. Il veille à la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même :**

- Il s'assure de la sécurité des installations ;
- Il s'assure de l'état du matériel et de son adaptation à l'activité ;
- Il fait respecter les consignes de sécurité en vigueur en fonction du site ;
- Il se conforme aux règles sur la conduite à tenir en cas d'accident ;
- Il sait apprécier les situations à risques et y remédier ;
- Il identifie les causes d'accidents potentiels ;
- Il utilise une trousse d'urgence en cas de nécessité.

## **4. Il évalue et rend compte :**

- Il évalue les acquis, la performance des pratiquants selon les critères observables préalablement définis dans le projet mis en place et rend compte auprès des jeunes et/ou parents, et des dirigeants ;
- Il évalue la satisfaction du public ;
- Il vérifie l'état du matériel pédagogique et des installations ;
- Il analyse les problèmes rencontrés et propose des correc-

- tions et aménagements ;
- Il établit le bilan de son action.

## **B - Fonction : accueil, animation, promotion**

L'éducateur sportif accueille le public, anime la structure et assure la promotion des activités, dans le cadre du projet global et des objectifs de sa structure, des responsabilités qui lui sont confiées dans le respect des publics accueillis.

### **1. Il accueille le public :**

- Il utilise les différents moyens de communication pour l'accueil ;
- Il renseigne sur les activités, la structure, l'équipement nécessaire ;
- Il adapte le contenu et la forme de ses propos ;
- Il est vigilant sur les comportements à risque ;
- Il veille à la qualité de l'accueil réalisé par lui-même et/ou les personnes de la structure.

### **2. Il anime la structure :**

- Il anime la vie de la structure ;
- Il anime une réunion, une manifestation ;
- Il utilise des outils adaptés.

### **3. Il assure la promotion des activités :**

- Il met en valeur les activités de la structure en interne et en externe ;
- Il participe aux relations avec les médias ;
- Il participe à élaboration des documents de promotion de la structure ;
- Il participe à des réunions professionnelles ou institutionnelles ;
- Il définit les cibles potentielles en lien avec le projet associatif de sa structure ;
- Il détermine le mode de communication approprié ;
- Il prospecte et démarché de nouveaux pratiquants ciblés en fonction des orientations de la structure ;
- Il connaît les logiques de fonctionnement des structures dans lesquelles il est amené à intervenir.

## **C - Fonction : organisation et gestion de la structure**

L'éducateur sportif participe à l'organisation des activités et à la gestion des activités du patinage sur glace, dans le cadre du projet global et des objectifs de sa structure, des responsabilités qui lui sont confiées et compte tenu des publics visés.

### **1. Il participe à l'organisation des activités de la structure :**

- Il conseille les dirigeants ;
- Il participe ou coordonne la planification annuelle des activités.

### **2. Il planifie et coordonne les activités, du matériel pédagogique et des installations :**

- Il conçoit et présente un calendrier d'animations, un programme d'activités ;
- Il participe à l'organisation des manifestations liées à son activité ;
- Il utilise les nouvelles techniques d'information et de com-

munication ;  
- Il conseille la structure dans la gestion du matériel ;  
- Il utilise les dispositifs de la formation professionnelle continue pour développer ses connaissances et ses compétences ;  
- Il entretient ses connaissances en matière de réglementation et de législation.

**Activité qu'il peut être amené à réaliser :**

- Il assure la fonction de tuteur.

**3. Il participe à la gestion administrative :**

- Il participe au suivi administratif des licenciés ;  
- Il est en relation avec les partenaires de la structure.

**4. Il participe à la gestion financière :**

- Il participe à la gestion du budget avec son responsable hiérarchique ;  
- Il participe à la gestion du matériel ;  
- Il évalue les dépenses et recettes des activités qui lui sont confiées ;  
- Il participe à l'élaboration des dossiers de demandes de subvention auprès des différentes instances.

**Activité qu'il peut être amené à réaliser :**

- Il peut être amené à participer à la gestion administrative du club.

**5. Il organise la prise en charge des publics spécifiques dont les publics mineurs :**

- Il encadre le public avant, pendant et après la séance ;  
- Il en assure la sécurité ;  
- Il connaît, respecte et met en œuvre les réglementations en vigueur pour la protection des publics.

**ANNEXE II**

**REFERENTIEL DE CERTIFICATION**

**UC 1 EC (Être Capable) de communiquer dans les situations de la vie professionnelle**

*OI 1.1 EC de communiquer oralement avec ses interlocuteurs :*

OI 1.1.1. EC d'accueillir les différents publics,  
OI 1.1.2. EC de transmettre des informations,  
OI 1.1.3. EC d'assurer une présentation,  
OI 1.1.4. EC de prendre en compte l'expression des interlocuteurs,  
OI 1.1.5. EC d'argumenter ses propos.

*OI 1.2. EC de produire les différents écrits de la vie professionnelle :*

OI 1.2.1. EC de rédiger des écrits techniques, pédagogiques, et / ou administratifs,  
OI 1.2.2. EC de réaliser des documents élémentaires d'information et de communication.

*OI 1.3. EC d'utiliser les technologies de l'information et de la*

*communication dans les situations courantes de la vie professionnelle :*

OI 1.3.1. EC d'utiliser les outils bureautiques,  
OI 1.3.2. EC d'utiliser des supports multimédias,  
OI 1.3.3. EC de communiquer à distance et en différé.

*OI 1.4. EC de constituer une documentation sur un thème de la vie professionnelle :*

OI 1.4.1. EC d'exploiter différentes sources documentaires,  
OI 1.4.2. EC d'organiser les informations recueillies,  
OI 1.4.3. EC d'actualiser ses données.

**UC 2 : EC de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative**

*OI 2.1 EC d'analyser les différents publics dans leur environnement :*

OI 2.1.1. EC d'identifier les caractéristiques des publics, (âge, sexe, caractéristiques sociales et culturelles),  
OI 2.1.2. EC de repérer les attentes et les motivations des publics,  
OI 2.1.3. EC d'adapter son attitude et son action en fonction du public.

*OI 2.2. EC de choisir des démarches adaptées aux différents publics :*

OI 2.2.1. EC de sélectionner des modes de relation adaptés aux publics,  
OI 2.2.2. EC de prendre en compte les besoins particuliers de différents publics,  
OI 2.2.3. EC de veiller à l'intégrité physique et morale des publics.

**UC 3 : EC de préparer un projet ainsi que son évaluation**

*OI 3.1. EC d'identifier les ressources et les contraintes dans une perspective de développement durable :*

OI 3.1.1. EC de repérer les contraintes,  
OI 3.1.2. EC d'identifier les ressources et les partenaires,  
OI 3.1.3. EC d'appréhender les incidences du projet dans l'environnement.

*OI 3.2 EC de définir les objectifs du projet d'animation dans une perspective de développement durable :*

OI 3.2.1. EC de situer le projet d'animation dans son environnement,  
OI 3.2.2. EC de préciser la finalité,  
OI 3.2.3. EC de décliner les objectifs.

*OI 3.3. EC d'élaborer un plan d'action dans une perspective de développement durable :*

OI 3.3.1. EC d'organiser le déroulement général du projet,  
OI 3.3.2. EC de planifier les étapes de réalisation,  
OI 3.3.3. EC de vérifier la disponibilité des moyens néces-

saires à la conduite du projet,  
OI 3.3.4. EC de prévoir des solutions alternatives,  
OI 3.3.5. EC de préparer la promotion du projet.

*OI 3.4 EC de préparer l'évaluation du projet dans une perspective de développement durable:*

OI 3.4.1. EC de choisir des modalités et des outils d'évaluation,  
OI 3.4.2. EC de se doter de repères et d'indicateurs opérationnels,  
OI 3.4.3. EC de proposer une grille d'évaluation.

#### **UC 4 : EC de participer au fonctionnement de la structure**

*OI 4.1 EC de contribuer au fonctionnement de la structure :*

OI 4.1.1. EC d'identifier les rôles, statuts et fonctions de chacun,  
OI 4.1.2. EC d'intégrer à une équipe de travail,  
OI 4.1.3. EC de participer à des réunions internes et externes,  
OI 4.1.4. EC de prendre en compte les obligations légales et de sécurité,  
OI 4.1.5. EC de présenter le bilan de ses activités,  
OI 4.1.6. EC de réagir en cas de maltraitance de mineurs ou de comportement sectaire d'un membre de la structure.

*OI 4.2. EC de participer à l'organisation des activités de la structure :*

OI 4.2.1. EC de contribuer à la programmation des activités,  
OI 4.2.2. EC de gérer le matériel et l'utilisation des équipements,  
OI 4.2.3. EC d'articuler son activité à la vie de sa structure.

#### **UC 5 : EC de préparer une action d'animation en patinage sur glace**

*OI 5.1 : EC d'analyser le contexte de l'action :*

OI 5.1.1. EC d'énoncer les objectifs et les moyens en patinage sur glace de la structure dans laquelle se déroule l'activité ;  
OI 5.1.2. EC de déterminer les équipements et le matériel nécessaires ;  
OI 5.1.3. EC de prendre en compte les moyens matériels, techniques, financiers et l'environnement de l'action ;  
OI 5.1.4. EC de repérer les ressources humaines disponibles.

*OI 5.2 : EC de prendre en compte les caractéristiques des publics :*

OI 5.2.1. EC d'identifier les éléments qui caractérisent la pratique du public ;  
OI 5.2.2. EC de prendre en compte le niveau sportif du public ;  
OI 5.2.3. EC de prendre en compte les attentes du public concerné ;  
OI 5.2.4. EC de prendre en compte les spécificités des pu-

blics, notamment les personnes en situation de handicap ou dans un contexte de « sport santé ».

*OI 5.3 : EC d'organiser une action dans les activités de patinage sur glace en tenant compte de l'ensemble des règles techniques et de sécurité :*

OI 5.3.1. EC de construire la progression des apprentissages en patinage sur glace ;  
OI 5.3.2. EC de proposer, dans son animation, une démarche pédagogique adaptée aux objectifs d'apprentissage, en veillant à la sécurité des pratiquants et des tiers ;  
OI 5.3.3. EC d'organiser une action en veillant au respect des règles liées à l'utilisation du matériel, des installations et de l'environnement.

*OI 5.4 : EC d'évaluer son action :*

OI 5.4.1. EC de justifier les choix liés à l'organisation et la mise en œuvre de l'action ;  
OI 5.4.2. EC de prévoir les modalités de suivi et d'évaluation de l'action ;  
OI 5.4.3. EC d'évaluer la satisfaction du public ;  
OI 5.4.4. EC d'évaluer l'impact de son action sur la progression des pratiquants ;  
OI 5.4.5. EC d'évaluer l'organisation ;  
OI 5.4.6. EC d'explicitier ses choix.

#### **UC 6 : EC d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation en patinage sur glace**

*OI 6.1 : EC de conduire une action d'animation :*

OI 6.1.1. EC de présenter les buts et les objectifs de l'action au public ;  
OI 6.1.2. EC de présenter le déroulement de l'action ;  
OI 6.1.3. EC de veiller au respect des règles et des contraintes liées à la pratique du patinage sur glace ;  
OI 6.1.4. EC de proposer des situations d'animation visant à faire acquérir aux pratiquants les fondements techniques des activités en patinage sur glace ;  
OI 6.1.5. EC d'assurer la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même ainsi que le respect de l'environnement ;  
OI 6.1.6. EC d'utiliser une démarche pédagogique adaptée au public concerné ;  
OI 6.1.7. EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite d'une intervention auprès d'un public en situation de handicap ou de visée à pratique santé ;  
OI 6.1.8. EC de conduire une action éducative auprès d'un public scolaire ou d'accueil collectif de mineurs ;  
OI 6.1.9. EC capable de conduire une action éducative dans le domaine des disciplines émergentes ;  
OI 6.1.10. EC d'encadrer le premier niveau fédéral de la formation initiale des techniciens.

*OI 6.2 : EC d'adapter son action :*

OI 6.2.1. EC d'adapter la séance au comportement des pratiquants et des tiers ;  
OI 6.2.2. EC d'évaluer les écarts entre la prévision de l'ac-

tion et sa réalisation ;  
OI 6.2.3. EC d'adapter le contenu de l'action prévue en fonction des écarts constatés et des évolutions du contexte.

*OI 6.3 : EC de faire découvrir les enjeux, les règles et leur sens :*

OI 6.3.1. EC de présenter la logique de l'activité en patinage sur glace ;  
OI 6.3.2. EC d'expliquer les règles, les contraintes de sécurité et leur sens ;  
OI 6.3.3. EC de proposer des situations d'animation permettant d'illustrer la logique de l'activité, les contraintes, le sens des règles, l'éducation à l'environnement.

*OI 6.4 EC d'agir en cas de maltraitance, de situation conflictuelle ou de conduites addictives :*

OI 6.4.1. EC de prendre en compte la parole d'un enfant ;  
OI 6.4.2. EC de prévenir les situations conflictuelles et les incivilités dans et autour des activités sportives ;  
OI 6.4.3. EC de favoriser l'écoute réciproque ;  
OI 6.4.4. EC de gérer les conflits ;  
OI 6.4.5. EC de réguler le fonctionnement du groupe ;  
OI 6.4.6. EC de repérer les cas de maltraitance, de conduites addictives en particulier de mineurs et d'agir en conséquence.

**UC 7 : EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités en patinage sur glace.**

*OI 7.1 : EC de mobiliser les connaissances liées à l'animation des pratiques sportives en patinage sur glace :*

OI 7.1.1. EC de maîtriser les outils ou techniques de la spécialité (patinage artistique ; danse sur glace ou patinage de vitesse short track) ;  
OI 7.1.2. EC de mobiliser les connaissances pédagogiques appliquées aux activités en patinage sur glace ;  
OI 7.1.3. EC de mobiliser les connaissances de base de l'apprentissage appliquées au patinage sur glace ;  
OI 7.1.4. EC de mobiliser les connaissances générales en matière de biomécanique, de physiologie et d'anatomie appliquées aux diverses pratiques du patinage sur glace ;  
OI 7.1.5. EC de mobiliser les connaissances de base en sociologie et en psychologie appliquées au patinage sur glace ;  
OI 7.1.6. EC de mobiliser une ressource documentaire pour mettre en œuvre des animations en direction de publics spécifiques (handicap, sport santé, nouvelles pratiques...).

*OI 7.2 EC de mobiliser les connaissances réglementaires liées à la sécurité :*

OI 7.2.1. EC d'identifier les principales dispositions légales en matière de sécurité, de santé des pratiquants, de lutte contre le dopage et des paris en ligne ;  
OI 7.2.2. EC de respecter et de faire respecter les réglementations liées à la pratique de l'activité ;  
OI 7.2.3. EC de connaître et d'appliquer les règles en matière d'assurance des pratiquants et des tiers ;  
OI 7.2.4. EC de connaître les enjeux concernant la respon-

sabilité professionnelle, et les obligations des professionnels ;  
OI 7.2.7. EC de mobiliser les connaissances permettant de participer à l'organisation des activités sportives.

*OI 7.3 : EC mobiliser les connaissances spécifiques aux activités de loisirs ou sportives en patinage sur glace :*

OI 7.3.1. EC d'utiliser les termes spécifiques au patinage sur glace ;  
OI 7.3.2. EC de rappeler les principes et fondamentaux de l'activité ;  
OI 7.3.3. EC d'identifier les grandes étapes de l'évolution du patinage sur glace et des pratiques sportives ;  
OI 7.3.4. EC d'identifier les réglementations spécifiques permettant d'intervenir dans des structures ;

**UC 8 : EC de conduire une action éducative en patinage sur glace.**

*OI 8.1 EC de concevoir, conduire et évaluer son action éducative :*

OI 8.1.1. EC d'évaluer le niveau de pratique des pratiquants en patinage sur glace ;  
OI 8.1.2. EC de mettre en œuvre un travail par atelier.

*OI 8.2 EC de planifier un contenu d'enseignement :*

OI 8.2.1. EC d'organiser dans le temps, la pratique du patinage sur glace ;  
OI 8.2.2. EC d'adapter la progressivité des situations au niveau des pratiquants ;

*OI 8.3 EC de proposer un apprentissage du patinage sur glace adapté en intégrant les aspects réglementaires et comportementaux qui s'y rapportent :*

OI 8.3.1. EC de moduler les règles et l'environnement de la pratique du patinage sur glace pour favoriser l'initiation des jeunes pratiquants ou des publics spécifiques ;  
OI 8.3.2. EC prendre en compte les connaissances spécifiques à la pratique du patinage sur glace dans sa pratique professionnelle ;  
OI 8.3.3. EC de différencier les étapes de l'évolution du patineur en fonction de son âge et de sa maturation ;

**UC 9 - Etre capable de maîtriser les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation sportive en patinage sur glace.**

*9.1 EC d'identifier et d'analyser les différents niveaux de pratique :*

OI 9.1.1. EC de décrire les caractéristiques de l'activité patinage sur glace ;  
OI 9.1.2. EC de différencier les niveaux et les types de pratique et d'en décrire les grandes lignes ;  
OI 9.1.3. EC de différencier les caractéristiques du public, âge, motivation.



## 9.2 EC d'initier aux différentes disciplines de patinage :

OI.9.2.1. EC de reconnaître les techniques de base des différentes disciplines de patinage et de les différencier dans la séance ;

OI.9.2.2. EC de connaître les éléments essentiels des différentes disciplines de patinage à proposer dans une séance d'initiation ;

OI.9.2.3. EC d'énoncer les différentes techniques de base et manœuvres de groupe ou d'équipe des différentes disciplines de patinage ;

OI.9.2.4. EC de faire découvrir les techniques de base des différentes disciplines de patinage ;

OI.9.2.5. EC d'organiser collectivement une équipe de patineurs ;

OI.9.2.6. EC de diriger des pratiquants en compétition.

niser son fonctionnement en sécurité ;

- être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de l'activité patinage sur glace et d'organiser la pratique en minimisant le risque ;

- être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant et pour les tiers ;

- être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen :

- de la mise en œuvre d'une séance collective dans l'activité patinage sur glace d'une durée de trente minutes ;

- suivie d'un entretien d'une durée de quinze minutes, portant sur des questions liées à la sécurité.

## UC 10 Adaptation à l'emploi

## ANNEXE V

### ANNEXE III

#### EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et de lui permettre d'accéder à la spécialité « patinage sur glace » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

**Les exigences préalables requises pour accéder à la formation du BPJEPS spécialité « patinage sur glace » sont les suivantes :**

- être capable de justifier d'une expérience d'animation de groupe dans l'activité de patinage sur glace d'une durée minimale de 80 heures au moyen d'une attestation délivrée par le directeur technique national du patinage sur glace ;

- être titulaire de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou son équivalent ;

- produire un certificat de non contre indication à la pratique du patinage sur glace datant de moins de trois mois.

### ANNEXE IV

#### EXIGENCES PREALABLES A LA MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE

Les compétences professionnelles correspondant aux exigences minimales permettant la mise en situation pédagogique, prévues à l'article 5 du présent arrêté, sont les suivantes :

- être capable d'organiser l'espace de pratique et de vérifier la pertinence de l'organisation ;

- être capable de présenter une séance collective et d'orga-

### DISPENSES ET EQUIVALENCES

**Dispenses des exigences préalables à l'entrée en formation mentionnées à l'annexe III :**

Est dispensé des exigences préalables à l'entrée en formation à l'exception du certificat médical et du PSC1:

- le sportif de haut-niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste du ministère chargé des sports ;

- ou le sportif inscrit ou ayant été inscrit sur la liste fédérale « sportif élite régional », attesté par le directeur technique national des sports de glace.

**Dispenses des exigences préalables à la mise en situation pédagogique mentionnées à l'annexe IV :**

Est dispensé des exigences préalables à la mise en situation pédagogique le titulaire :

- du diplôme fédéral 1 délivré par la Fédération française des sports de glace ;

- du diplôme fédéral 2 délivré par la Fédération française des sports de glace ;

- ou du diplôme fédéral 3 délivré par la Fédération française des sports de glace.

**Equivalences :**

Le titulaire du diplôme fédéral 3 délivré par la Fédération française des sports de glace obtient de droit les UC 2, UC 3, UC 5, UC 6, UC 7, UC 8 et UC 9 du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « patinage sur glace ».